

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 21 juin 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt et un juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation de M. Michel BREUILH en date du 14 juin 2021**

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 14**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Yvette FOURNIER, Sophie ROY (visio), Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Jean MOUZAT.

**Objet : 2.5- Approbation d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à une association d'aide à la création et au développement des TPE et PME et structures de l'ESS pour 2021 : France Active Limousin**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour passer toutes conventions nécessaires au bon fonctionnement de la communauté d'agglomération,

Considérant que Tulle agglo met en exergue sa volonté de poursuivre et d'étoffer son soutien aux acteurs économiques dont l'objet vise à accompagner la création et le développement des entreprises,

Vu la demande de l'association France Active Limousin sollicitant de Tulle agglo le renouvellement de leur subvention de fonctionnement,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve la convention annuelle d'exécution 2021, ci-annexée, ainsi que la subvention d'un montant de 5 350.00 € ;

2°) Autorise le Président à la signer ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré le 21 juin 2021  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
Michel BREUILH



**Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à  
l'association FRANCE ACTIVE LIMOUSIN  
Année 2021**

*Entre les soussignés :*

La **Communauté d'agglomération de Tulle**,  
EPCI inscrit au répertoire SIRENE sous le n° SIRET : 241.927.201.00012,  
dont le siège social est situé rue Sylvain Combes, 19000 Tulle,  
représentée par son Président, Monsieur Michel BREUILH,  
dénommée ci-après « **Tulle agglo** », *d'une part,*

*et*

L'association **FRANCE ACTIVE LIMOUSIN**  
Association loi 1901 inscrite au répertoire SIRENE sous le n° SIRET : 410.147.813.00043,  
dont le siège social est situé 2 rue Fitz James, 87000 Limoges,  
représentée par sa Présidente, Madame Nadine NADAUD,  
dénommée ci-après « **France Active Limousin** », *d'autre part,*

**VU** le courrier de demande de versement d'une subvention de fonctionnement de  
France Active Limousin pour un montant de 5 350 € en date du 24 février 2021 ;

**VU** la délibération du Bureau de Tulle agglo en date du ..... 2021,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la convention**

---

La présente convention définit les modalités de partenariat et de financement entre  
Tulle agglo et France Active Limousin.

**Tulle agglo** est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe 43 communes et représente près de 45 000 habitants.

Afin de renforcer son attractivité, le développement économique de Tulle agglo oriente ses missions vers :

- l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprises,
- l'accompagnement des entreprises,
- ainsi que la couverture numérique du territoire.

L'axe fort de cette compétence s'est porté sur l'offre de foncier, avec la création de zones d'activités, leur entretien et leur gestion, et l'offre d'immobilier avec la construction d'un hôtel d'entreprises.

L'animation, la promotion et la signalisation de l'ensemble des zones communales et intercommunales du territoire communautaire fait partie intégrante des missions d'intérêt communautaire inscrites dans les statuts de Tulle agglo.

Aujourd'hui, la Communauté est dotée d'une offre d'équipements et d'outils dont la complétude permet d'accueillir à la fois des entreprises commerciales, artisanales, de services ou industrielles, et d'accompagner les entreprises en création ou en développement.

Le maillage numérique, l'offre en matière de foncier et d'immobilier, l'accompagnement des entreprises constituent des atouts concrets pour l'attractivité de notre territoire rural relié aux 2 autoroutes A 20 et A 89.

Le Pôle économie de Tulle agglo compte à ce jour **6** agents qui travaillent en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire.

**France Active Limousin**, pour sa part, facilite, par la garantie des emprunts bancaires, la création ou le développement de TPE ou PME à l'initiative de demandeurs d'emploi.

Il s'agit de développer et de participer à la constitution de fonds propres des structures de l'économie sociale et solidaire ayant une finalité d'intérêt général ou collectif par la garantie d'emprunt auprès des structures en création ou en développement.

Dans ses statuts, l'objet est ainsi indiqué « [...] sur le territoire de la Région Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), de favoriser l'insertion sociale de personnes en difficultés d'accès à l'emploi (ou en emploi précaire) par la création et la consolidation d'entreprises ou de structures d'utilité sociale ou solidaires porteuses d'emplois et en mobilisant des initiatives et des financements solidaires. »

## Article 2 : Modalités du partenariat

---

Dans le cadre de cette convention, Tulle agglo souhaite que le partenariat avec France Active Limousin soit maintenu.

### Pour ce faire, France Active Limousin :

- ✚ Invitera lors des assemblées générales et conseil d'administration l' élu référent de Tulle agglo (ou son suppléant) ;
- ✚ Poursuivra sa présence sur le territoire de Tulle agglo par la tenue de ses comités dans les locaux de l'Hôtel d'entreprises Initio ;
- ✚ Confortera les relations avec les acteurs économiques et les élus du territoire ;
- ✚ Valorisera l'action et les outils de Tulle agglo :
  - auprès des personnes entreprises ou associations accompagnés par France Active Limousin,
  - dans le cadre des actions de communication de l'association d'autre part ;
- ✚ Transmettra à Tulle agglo sur simple demande ou lors des réunions trimestrielles afin de pouvoir communiquer sur ces nouvelles entreprises.

### Parallèlement, Tulle agglo :

- ✚ Valorisera l'action de l'association France Active Limousin auprès :
  - des autres partenaires de Tulle agglo d'une part, et dans le cadre de ses actions de communication d'autre part (notamment dans le TAM),
  - des porteurs de projet rencontrés et susceptibles de bénéficier des modalités de financement de France Active Limousin ;
- ✚ Autorisera la mise à disposition gratuite d'un bureau et/ou d'une salle de réunion à l'Hôtel d'entreprises Initio afin que puisse s'y dérouler des comités d'engagement ou des rendez-vous avec des porteurs de projet dans le cadre de la délégation de service publique avec initio.

**Par ailleurs, les deux structures s'engagent à** organiser des rencontres trimestrielles afin de faire un bilan du partenariat et du suivi des entreprises financées sur le territoire de Tulle agglo.

## Article 3 : Utilisation de la Subvention

---

Cette subvention permettra d'accompagner le fonctionnement de France Active Limousin sur l'année 2021.

## Article 4 : Montant de la Subvention

---

Le montant de la dotation votée par le Bureau pour l'année 2021 s'élève à **5 350 € (cinq mille trois cent cinquante euros)**.

## Article 5 : Modalités financières

---

La subvention sera versée à la signature de la présente convention, à la demande de France Active Limousin et sur production du bilan intermédiaire d'activité 2021 ainsi que du budget 2021 approuvé en Conseil d'administration.

Le versement de la subvention sera effectué par virement sur le compte bancaire de France Active Limousin.

Le RIB de ce compte est le suivant :

Titulaire du compte : France Active Limousin

Domiciliation : Crédit Coopératif de Limoges

Code banque : 42559 - Code Guichet : 10000 - Numéro de compte : 08003275491 -Clé RIB : 36

## Article 6 : Durée de la convention

---

La présente convention est conclue pour l'année 2021.

## Article 7 : Résiliation

---

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et notamment de la non-réalisation des actions annoncées, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

Cette résiliation entraînera alors le reversement de tout ou partie de la dotation attribuée en fonction de l'état d'avancement des actions à réaliser.

Fait à Tulle, en 2 exemplaires, le .....

Pour France Active Limousin,  
Le Président,

Pour Tulle agglo,  
Le Président,

Nadine NADAUD

Michel BREUILH